

DELIBERATIONS Conseil communautaire Séance du 7 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Vendes, commune de Bassignac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents: Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Philippe DELCHET (La Monselie), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Mireille LEYMONIE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Éric MOULIER (SAIGNES)

Secrétaire de séance : Stéphane BRIANT

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1er mars 2024

20240307012DE

CREATION D'UN ATELIER RELAIS

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 23 novembre 2023 et du 12 février 2024.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence Développement Economique, Sumène Artense communauté soutient l'implantation et le développement d'entreprises sur son territoire.

Sumène Artense communauté a été sollicité par l'entreprise LOGIC MAROQUINERIE pour implanter un atelier relais au sein de la Zone d'Activités du Péage à Lanobre sur la parcelle AM 104 d'une superficie de 3381m² appartenant à Sumène Artense communauté. L'entreprise est actuellement confrontée à un manque de place sur les locaux actuels et dans l'impossibilité de s'étendre.

Le projet de développement de l'entreprise LOGIC MAROQUINERIE vise notamment à :

- Devenir leader du marché français sur la maroquinerie destinée à l'hôtellerie de luxe et jouer un rôle majeur sur le marché européen
- Développer les infrastructures, équipements et compétences à l'horizon 2026
- Créer au moins 6 emplois supplémentaires à terme
- Locaux de 500m² de superficie

Monsieur sident rappelle que les ateliers relais constituent une alternative intéressante pour disposer de locaux professionnelle moindre coût puisqu'ils permettent de devenir propriétaire à terme.

La collectivité les met à la disposition de l'entreprise sous forme de crédit-bail, généralement d'une durée comprise entre 10 à 15 ans.



rec 50

324 DE Grâce aux loyers perçus, la collectivité recouvre les investissements qu'elle a consentis ainsi que les prêts qu'elle a éventuellement contractés. Ce dispositif permet de faire bénéficier aux entreprises une aide directe en matière d'investissement immobilier. L'entreprise pourra au terme du crédit-bail devenir alors propriétaire à part entière du local. En cas de défaillance de l'entreprise les locaux restent propriété de Sumène Artense communauté.

Dans un premier temps il est proposé de valider un accord de principe entre Sumène Artense communauté et l'entreprise LOGIC MAROQUINNERIE pour la création d'un atelier relais.

Il est demandé à l'entreprise LOGIC MAROQUINERIE de fournir plusieurs éléments dans un dossier de candidature, notamment les comptes certifiés, un prévisionnel à 3 ans, des pièces administratives prouvant que l'entreprise n'est pas en difficulté financière et est à jour de ses cotisations sociales, une note de présentation du projet, des éventuels plans des futurs bâtiments...

En contrepartie Sumène Artense communauté s'engage à réserver le lot AM 104 sur la Zone d'Activités du Péage.

Il est proposé au Conseil de se positionner sur le principe de la création d'un atelier relais, de demander un dossier de candidature à l'entreprise, de réserver le lot AM104 pour le projet d'atelier relais.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 27 voix POUR et 1 voix CONTRE (René BERGEAUD) :

- Se positionne favorablement sur le principe d'un atelier relais avec LOGIC MAROQUINERIE
- Sollicite un dossier de candidature auprès de LOGIC MAROQUINERIE
- Réserve le lot AM104 sur la zone d'activité du Péage à Lanobre pour ce projet
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 mars 2024

Pour extrait certifié conforme, Le Président Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le
Affichée ou notifiée le
Document certifié conform

9 MARS

9 MARS 2024

S 2024 *SIMENE-ART



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente Riberation peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deurnne à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

AURILLAC
Contrôle de lég
de reception de l'A
241501055-202403